



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 octobre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 octobre 2006

**Refacturation de la maintenance (SOPAC) de deux barrières bus
situées Place de la Brèche à la CAN**

Président :
Alain BAUDIN

Présents :
Adjoints :

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

Conseillers :
Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

Excusés :
Adjoints :
Paul SAMOYAU

Conseillers :
Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006

DELIBERATION D20060434

DIRECTION GENERALE

**Refacturation de la maintenance (SOPAC) de deux barrières bus
situées Place de la Brèche à la CAN**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort est propriétaire de deux barrières en bas de Brèche qui régulent l'entrée de la voie utilisée par les transports urbains (TAN).

Elles assurent, sur ce site dédié, la sécurité des piétons et des usagers des transports collectifs. Ceci est d'autant plus vrai en période de chantier et en attente du nouveau fonctionnement (voie en site propre) intégré dans le projet Brèche.

L'entretien et la maintenance de ces deux barrières sont assurés par la SOPAC pour 2006 et 2007 conformément à une délibération du Conseil Municipal de la Ville de NIORT du 22 septembre 2006 et à la convention qui en découle.

Cette prestation se chiffre à 5 335,61 € HT pour 2006, révisable en 2007.

La Ville de Niort étant propriétaire mais non-utilisatrice, il convient de passer une convention avec la C. A. N. pour la refacturation de cette prestation au titre des exercices 2006 et 2007, et ce jusqu'à la mise en service de la voie en site propre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec la C.A.N. ci-jointe.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 35 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 10 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gérard NEBAS